



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 42732

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le rôle de l'Europe dans les négociations climatiques internationales. Les efforts actuels de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisés par les États ne sont pas suffisants pour prévenir de conséquences graves que pourrait provoquer le changement climatique. L'Union européenne qui a fait de la politique climatique un instrument de la construction communautaire, n'a pas réussi à élargir l'adoption du protocole de Kyoto au reste du monde et peine à influencer sur les négociations. L'Union européenne doit mettre en œuvre une diplomatie ambitieuse afin de trouver un compromis avec les États-unis et la Chine, principaux émetteurs mondiaux de gaz à effet de de serre, avec les autres pays émergents dont les émissions progressent rapidement et enfin avec les pays en développement, premières victimes des effets du changement climatique. Dans sa note d'analyse de novembre 2012, le Centre d'analyse stratégique indique et propose que « le développement de la solidarité climatique internationale est une priorité et que l'Union européenne doit favoriser la mise en œuvre, dès 2014, du Mécanisme technologique, du Fonds climat vert et du Comité d'adaptation ». Aussi, souhaite-t-elle l'interroger sur ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

La solidarité climatique internationale est une priorité pour le Gouvernement. La France a largement contribué à l'établissement de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à ses instruments financiers, au premier rang duquel se trouve le fonds pour l'environnement mondial (FEM) qui met en oeuvre un programme dédié sur le climat. Elle a créé une déclinaison française de ce fonds, le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) dont le climat est un des principaux axes stratégiques. La France participe activement à la définition des modalités d'intervention du fonds vert pour le climat en se fondant, en particulier, sur sa propre expérience du financement de projets de lutte contre le changement climatique. En effet, la France, au travers de l'Agence française de développement (AFD) est l'un des tous premiers pays dans le monde à avoir incorporé le climat dans sa stratégie d'aide au développement. Forte de son expérience, l'AFD a, en 2012, adopté sa nouvelle stratégie climat qui prévoit que, pour la période de 2012 à 2016, 50 % des financements octroyés par l'AFD dans les États étrangers concerneront des projets ayant des cobénéfices pour le climat. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement a confirmé cet engagement le 31 juillet 2013. Cet objectif est de 30 % pour la promotion et participation pour la coopération économique (Proparco), la filiale de l'AFD chargée du soutien au développement du secteur privé. En parallèle, la France promeut la mobilisation de sources de financement innovantes pour l'aide au développement et le climat comme, par exemple, les taxes sur les transactions financières. S'agissant du mécanisme technologique de la convention des Nations Unies sur le climat, la France a activement soutenu la mise en place du Centre et réseau de technologie climatique, lequel est notamment soutenu par le FEM. Les thématiques de l'innovation et des technologies sont particulièrement importantes pour le FFEM. Enfin, la France est l'un des premiers pays à mettre en oeuvre le réseau des technologies sur le climat et a choisi l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en tant qu'entité nationale désignée, appelée à y contribuer directement et à

animer un réseau français sur les technologies pour le climat. Le sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique qui s'est tenu les 6 et 7 décembre 2013 et la déclaration commune qui en résulte marquent, au plus haut niveau, cette volonté de solidarité. La France s'est notamment engagée à aider les pays africains qui le souhaitent à accéder aux ressources financières et instruments internationaux de préparation et de mise en oeuvre des politiques et plans d'action « climat » et à étendre son propre programme bilatéral d'appui en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42732

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11947

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4058